

Paris, le 19 mai 2010

**COMMUNIQUE DE PRESSE**  
**de Claudy LEBRETON, Président de l'ADF**

**Fonds national de protection de l'enfance : le compte n'y est toujours pas !**

L'arrêt du Conseil d'Etat en faveur des conseils généraux de Saône-et-Loire et de Seine-Saint-Denis du 30 décembre 2009 a été notifié au Premier ministre le 18 janvier dernier. Il aura fallu quatre mois pour que le décret instituant le Fonds national de protection de l'enfance voit le jour. Il a été publié hier afin d'éviter au gouvernement le versement d'astreintes journalières de 500 €.

Cependant, le contenu du décret ne corrige en rien les incohérences soulevées depuis plusieurs semaines par l'Assemblée des départements de France et confirmées unanimement par le Comité des finances locales dans son avis défavorable rendu lors de sa séance du 4 mai 2010.

Le président de l'ADF, Claudy Lebreton, regrette une nouvelle fois que le gouvernement reste sourd aux revendications des conseils généraux. Il rappelle ainsi que sa demande d'entretien avec le Premier ministre en date du 17 décembre 2009 n'a toujours pas été satisfaite. Ce manque de considération n'est pas digne d'une démocratie moderne et décentralisée comme la France.

Le texte publié aujourd'hui ne répond toujours pas à l'esprit de la loi du 5 mars 2007.

En effet, ce Fonds n'a pas été prévu pour compenser les désengagements financiers de l'Etat en matière d'aide à la parentalité, de soutien aux familles vulnérables ou de financement de ses « têtes de réseaux nationaux » mais bien à financer les nouvelles responsabilités des départements prévues par la loi de mars 2007 en matière de protection de l'enfance.

De plus, les montants prévus pour l'abonder aujourd'hui apparaissent bien dérisoires au regard des charges imposées aux départements qui croulent sous le financement obligé des allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA).

Retrouvez sur [www.departement.org](http://www.departement.org) ce communiqué de presse.

Contact presse : **Nadia SALEM**  
Tél. 01.45.49.60.43 – P. 06.76.73.64.01  
[nadia.salem@departement.org](mailto:nadia.salem@departement.org)